

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2012-61 en date du 23/10/2012 approuvant l'acquisition d'une partie de la parcelle D 439 appartenant à M. Gilles GUATELLI :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 23 Octobre 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 18 Octobre 2012, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme DUTHEIL Rachel a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	1	12	13	13	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, ALAMARGOT Sylvie, DESROCHE Roger, GILLES Dominique, HARGE Andrée, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, BABAUDOU Pascal, DUFOUR Aurore, DUTHEIL Rachel, PASQUET Christophe, DUCHEZ Michel.

Représenté : Mme PAGO Corinne procuration à Mme HARGE Andrée.

Le Maire expose au Conseil Municipal que par courrier du 17 septembre 2012 la Préfecture de la Haute-Vienne a demandé à ce que sa délibération n°2012-39 approuvant la cession gratuite, à la commune, d'un terrain d'une surface de 87 m² par M. Gilles GUATELLI soit rapportée. En effet l'article L 332-6-1 e) du code de l'urbanisme, qui prévoyait une telle procédure de cession gratuite, a été supprimé par décision n°2010-33 QPC du 23 Septembre 2010 du Conseil Constitutionnel.

Il propose donc au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle pour la somme de 87,00 €.

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal :

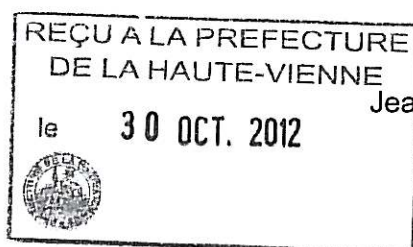
DECIDE de rapporter la délibération n°2012-39 du 09/08/2012 approuvant la cession gratuite, à la commune, d'une partie, soit 87 m², de la parcelle C 439, située aux Allois, par M. Gilles GUATELLI.

APPROUVE l'acquisition de cette même parcelle pour la somme de 87,00 €.

DONNE tout pouvoir au Maire pour la signature de l'acte notarié correspondant.

A La Geneytouse, le 27 Octobre 2012

Le Maire,



Jean-Claude LEBLOIS

